

PHS
p.04

POUVOIRS PUBLICS

Une nouvelle stratégie de lutte contre les dérives sectaires ■ France

■ La secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache a présenté, ce mercredi 15 novembre, la stratégie nationale pour lutter contre les dérives sectaires. Son projet de loi vise à instaurer de nouveaux délits qui prennent en compte la mutation du phénomène sectaire...

Groupes
p.09

MISA

41 interpellations dans une secte de yoga tantrique, le gourou écroulé ■ France

■ 41 personnes appartenant à MISA ont été interpellées dans la région parisienne et dans les Alpes-Maritimes. Sous couvert de pratique du yoga, elles sont soupçonnées d'abus de faiblesse, séquestrations en bande organisée, viols et traite d'êtres humains..



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.22

PSNC

S'informer via les réseaux sociaux augmenterait les comportements médicaux à risque ■ France

■ Selon une étude de la Fondation Descartes, s'informer sur des sujets médicaux via les réseaux sociaux aurait un effet négatif sur les connaissances médicales...

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 ■ Associations
- p.03 ■ Phénomène sectaire
- p.04 ■ Phénomène sectaire et santé
 - Pouvoirs publics
- p.05 ■ A écouter

Groupes

- p.07 ■ Ecoovie
 - Eglise Internationale de la bonne nouvelle

- p.08 ■ Fraternité Saint Pie X
 - Groupes divers
- p.09 ■ MISA
- p.10 ■ Mormons
- p.12 ■ Ordre des Esseniens
 - Scientologie
- p.13 ■ Soka Gakkai
- p.13 ■ Tabitha's Place
- p.13 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p.17 ■ Mouvance bouddhiste
 - New Age
 - p.21 ■ Paranormal
 - PSNC
 - p.25 ■ Satanisme
 - Sorcellerie
 - p.26 ■ Théories du complot
- ### Thèmes connexes
- p.29 ■ Théories du complot

Phénomène sectaire

Associations

Catherine Katz, nouvelle présidente de l'Unadfi ■ France

■ Ancienne magistrate, Catherine Katz a été élue présidente de l'Unadfi en mai dernier. Dans son édition du 14 novembre, *Le Télégramme* revient sur le parcours de cette femme de convictions.

Après avoir obtenu le concours de l'École de la magistrature, elle devient juge d'instruction à Sens, dans l'Yonne. Au cœur des enquêtes, avec les policiers et les gendarmes, elle a suivi de gros dossiers puisqu'elle était seule en poste. Elle parfait ensuite son expérience dans les tribunaux de Tarbes (65), Angers (49) puis Melun (77).

En 2005, Catherine Katz obtient un détachement et devient Secrétaire générale de la Miviludes

(Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), organisme d'État créé en 2002. Elle y restera trois ans. « J'y ai appris énormément de choses sur les mouvements, leurs ramifications, leurs stratégies et leur emprise. C'était fascinant mais inquiétant à la fois » confie-t-elle au *Télégramme*.

Après cette parenthèse, Catherine Katz a réintégré la magistrature comme présidente de la cour d'assises de Paris avant de finir sa

carrière à Colmar.

Aujourd'hui retraitée, elle s'est rapprochée de l'Unadfi et en est devenue présidente en mai dernier. L'occasion, dit-elle, de mettre sa connaissance du Droit au service de la prévention des dérives sectaires, de l'accompagnement des victimes, de l'étude des doctrines déviantes et de la sensibilisation du grand public. ■

(Source : *Le Télégramme*, 14.11.2023)

A Vannes, l'ADFI recherche des bénévoles ■ France

■ Plus de 4000 saisines reçues en France en 2021. Soit 33 % de plus qu'en 2020. La Covid a favorisé les dérives sectaires. C'est ce qu'ont expliqué à la députée du Morbihan Anne Le Hénanff, des bénévoles de l'ADFI Vannes qui aimeraient renforcer leur équipe.

Ce vendredi 4 novembre, deux bénévoles de l'ADFI Bretagne Sud ont été reçus par la députée du Morbihan Anne Le Hénanff. L'occasion pour eux de rappeler les missions de leur organisation reconnue d'utilité publique : « venir en aide aux victimes ». Et pour ce faire : « écouter sans juger ». L'ancienne magistrate Catherine Katz, bénévole à l'ADFI, mais aussi présidente de Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes

de sectes (Unadfi), est très claire : « on a tous des moments de faiblesse et on peut tous se faire avoir par un gourou ».

Reste que « si chacun a le droit de croire à ce qu'il veut, l'assujettissement d'une personne qui entraîne des dommages comme les ruptures familiales, la ruine ou la commission d'infraction pénale, est combattu ». Et l'enjeu est de taille. Pour preuve un récent rapport de la Miviludes (Mission in-

terministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) qui révèle « qu'entre 2020 et 2021, les faits signalés ont augmenté de 33 %... Et de 86 % depuis 2015 ». Dans le pays de Vannes, « plusieurs cas ont déjà été identifiés » souligne Catherine Katz. Alors, elle lance un appel pour recruter des bénévoles qui « partagent des valeurs républicaines laïques et neutres ». ■

(Source : *Le Télégramme*, 06.11.2023)

Phénomène sectaire

Dérives sectaires dans le Var et les Alpes-Maritimes ■ France

■ Magie noire, sorcellerie, pseudo-médecines... Dans le Var et dans les Alpes maritimes, ces « croyances » semblent attirer de plus en plus d'adeptes. Ce qui inquiète fortement plusieurs associations qui, derrière les rituels, traquent les théories complotistes et les dérives sectaires. C'est ce que révèle une enquête réalisée par *Var Matin*.

Sur le port de Toulon, « la boutique ésotérique d'Éric Jacques de Mollet prospère » peut-on lire dans *Var Matin*. S'y croisent toutes sortes de gens. Certains recherchent des livres, d'autres des poupées d'envoûtement ou de la bave de crapaud. Le gérant du lieu dit ne « rien vendre pour faire du mal mais avoir tout ce qu'il faut pour des protections ». Sur les réseaux sociaux, le phénomène est tout aussi inquiétant. « Les vidéos expliquant comment repousser le mauvais œil, se venger ou trouver l'amour puissant deviennent une banalité sur YouTube » constate Didier Pachoud, président du GEMPPI (Groupe d'étude des mouvements de pensées en vue de la protection de l'individu) dont le siège est à Marseille.

« Être sorcier sur TikTok, c'est tendance »

« Ces contenus numériques visent particulièrement les jeunes de 9 à 15 ans et ils augmentent de 30 % tous les trois mois. C'est aujourd'hui tendance d'être sorcier sur TikTok » poursuit Didier Pachoud. « Harry Potter n'y est pour rien. Le monde

anxiogène du XXI^e siècle est un terrain fertile au développement d'ambiances surnaturelles ». Reste que « ces vidéos établissent que la pensée magique apporte des solutions simples à des questions complexes et elles détruisent l'esprit critique » ajoute Mathieu Porzio, également membre du GEMPPI, qui met en garde contre ces gourous 2.0 et s'est créé différents avatars sur les réseaux sociaux pour démonter ces croyances.

Des formations dans le collimateur

Pour eux, « le développement de la sorcellerie fait partie du mouvement New Age, mélange de spiritualité, de culture de l'étrange, d'ésotérisme et de chamanisme sur lequel se greffent des médecines non conventionnelles et du complotisme. Ce mouvement foisonne dans le Var et les Alpes-Maritimes et ses ramifications multiples sont dans le collimateur de la Miviludes ».

En ligne de mire notamment : la multiplication des formations à des pratiques de soin non

conventionnelles (PSNC), délivrant des diplômes non reconnus. Jean-Luc Le Gall, président du Conseil de l'ordre des médecins du Var, confirme cet essor. « Cela permet à certaines personnes d'abuser de la fragilité de patients qui vont jusqu'à abandonner des protocoles de soins et de les exposer à des dérives sectaires ». Dans la commune du Pradet, un centre ayant pignon sur rue, propose ainsi des formations au magnétisme (350 € les deux jours) ou à la moxibustion, décrite comme une stimulation par la chaleur de points d'acupuncture (690 € les quatre jours). « Et ces formations qui tendent à se banaliser invitent parfois à utiliser le compte personnel de formation » remarque Janou Pichon, présidente bénévole de l'ADFI Var, citant en exemple une annonce de formation à la Hijama (application de ventouses sur des points d'acupuncture) diffusée par Pôle Emploi en région parisienne. ■

(Sources : *Var Matin*, 04.11.2023 & 05.11.2023)

Phénomène sectaire et santé

Jeûne, yoga, bien-être... et dérives sectaires ■ France

■ Le yoga, le jeûne ou encore le crudivorisme n'ont rien de problématique en soi. Reste que certaines pratiques sont présentées comme des remèdes miraculeux et constituent une porte d'entrée vers des groupes sectaires.

« Atteindre la meilleure version de soi-même, exploiter son plein potentiel, devenir son propre leader, autant de promesses que font des entrepreneurs aux titres et diplômes variés, souvent sans reconnaissance d'un organisme officiel », observait la Miviludes dans son rapport de décembre 2022. Elle mettait en garde contre l'attrait pour « un idéal qui ne serait accessible qu'au travers de l'enseignement d'un guide détenteur d'une méthode miracle » qui peut aller jusqu'à la soumission.

Un vrai business

Et dans le secteur du bien-être et de la santé, qui repose sur une quête individuelle de personnes cherchant des réponses parfois alternatives, les mouvements sectaires se sont déployés ces dernières années, grâce à Internet notamment. En 2017 déjà, l'Unadfi observait ainsi que « le yoga était dévoyé de sa philosophie originelle par les Occidentaux pour

devenir la raison de vivre de certains ». Selon la Miviludes, l'augmentation croissante du risque sectaire aurait aussi trouvé un terrain fertile avec la pandémie de Covid-19 et une remise en cause de la médecine traditionnelle, les critiques trouvant leur source dans des théories complotistes. Une chose est sûre : ces thématiques profitent économiquement aux gourous. Plus que les dons, les ventes de services divers (cours, stages...) sont devenues un vrai business. Pour preuve : sur les 3118 derniers signalements traités par la Miviludes, 70 % concernaient des pratiques de soins non conventionnelles. Des chiffres corroborés par la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (CAI-MADES) de la Police judiciaire, qui constate que la majorité des affaires qu'elle traite concerne des pseudo-thérapeutes et coachs en développement personnel, pour

des infractions à caractère sexuel, des infractions financières ou une pratique illégale de la médecine.

« Pas de remède miracle »

Spécialiste des dérives sectaires, la psychothérapeute Sophia Duceschi explique que des faisceaux d'indices peuvent alerter sur une possible dérive sectaire. « Il faut se méfier si la personne qui anime une activité pose des questions très personnelles, s'il y a des contacts physiques qui mettent mal à l'aise, si après un stage on veut vous convaincre d'assister à un séminaire, puis à une cure et parfois à des retraites à l'étranger » énumère-t-elle, rappelant que « l'emprise s'installe insidieusement et que le remède miracle n'existe pas. La théorie unique inventée par untel ou untel qui fait du bien à tout le monde est à proscrire ». ■

(Sources : BFMTV.com, 30.11.2023 & Yahoo Actualités, 29.11.2023)

Pouvoirs publics

Une nouvelle stratégie de lutte contre les dérives sectaires ■ France

■ La secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache a présenté, ce mercredi 15 novembre, la stratégie nationale pour lutter contre les dérives sectaires. Son projet de loi vise à instaurer de nouveaux délits qui prennent en compte la mutation du phénomène sectaire.

>>>

>>>

Le dernier rapport de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a fait ressortir une augmentation de 33 % des signalements entre 2020 et 2021 et plus de 86 % entre 2015 et 2021, soulignant également une évolution des modes opératoires et pointant Internet comme un terrain favorable. Des données corroborées lors des Assises nationales de la lutte contre les dérives sectaires qui se sont tenues en mars 2023. En réponse, la nouvelle stratégie nationale vise à mieux mobiliser les pouvoirs publics autour de trois axes : la prévention, l'accueil et l'accompagnement des victimes et le renforcement de l'arsenal juridique.

Deux nouveaux délits

Principale innovation : le délit de « sujétion psychologique ». 22 ans après la loi About-Picard, qui a notamment permis de réprimer « l'abus de faiblesse lié à un état de sujétion psychologique ou physique principalement à des fins de captation financière », le gouvernement veut aller plus loin et en faire un délit autonome.

Pourront ainsi être réprimées « les personnes exerçant des pressions graves ou réitérées ou utilisant des techniques propres à altérer le jugement », les peines pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 375 000 € d'amende. Une circonstance aggravante visant cet état de sujétion sera prévue pour plusieurs délits, comme les violences ou l'escroquerie, quand ils sont commis dans un contexte sectaire. « Ce projet de loi permet de changer la focale et de se concentrer davantage sur le gourou, et ses manœuvres destinées à mettre la victime sous sa coupe, que sur la victime elle-même » se réjouit Catherine Katz, présidente de l'UNADFI. « Ce nouveau prisme devrait faciliter les poursuites ».

Alors que 25 % des signalements remontés à la Miviludes concernent le domaine de la santé, le texte prévoit aussi de créer un délit de « provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins ou à l'adoption de pratiques exposant à un risque grave pour la santé ». La peine serait d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. De quoi

répondre aux nombreux cas où des figures du complotisme et diverses pratiques de soins non conventionnelles suggèrent, par exemple, d'abandonner les traitements contre le cancer.

Sanctions disciplinaires facilitées

Le texte de loi, qui compte une quarantaine de mesures, devrait aussi faciliter les sanctions disciplinaires pour les praticiens déviants. Les Ordres professionnels de santé seront ainsi obligatoirement informés par les parquets des condamnations de professionnels soumis à leur contrôle.

Le projet devrait passer par le Sénat puis l'Assemblée nationale dans les prochains mois. Il ne prévoit pas, en revanche, de nouvelles sanctions contre les grandes plateformes comme Google ou Facebook, « cette question relevant du règlement européen sur les services numériques » a indiqué le cabinet de la Secrétaire d'Etat. ■

(Sources : Localtis, 15.11.2023 & La Croix, 15.11.2023 & France Info, 15.11.2023 & L'Express, 15.11.2023)

A écouter



Dans les yeux d'Olivier, Europe 1, 08.11.2023

■ Dans son émission diffusée sur Europe 1, Olivier Delacroix a reçu Anne, qui a été sous l'emprise de sa psychanalyste jusqu'à intégrer un groupe sectaire.

Cette femme d'origine suédoise, arrivée à Paris en 1990, se confie sur la manière dont elle s'est laissé déstabiliser, comme si son cerveau se mettait en veille. Et comment, après trois années d'emprise mentale, elle a réussi à sortir d'un tel groupe. ■

(Source : Europe 1, 8.11.2023)

Écouter le podcast : <https://www.europe1.fr/emissions/dans-les-yeux-dolivier-delacroix/anne-a-ete-manipulee-par-sa-psychanalyste-cest-comme-si-le-cerveau-se-mettait-en-veilleuse-4211949>

A écouter

Quatre affaires criminelles sur des dérives sectaires sur RTL



■ La rédaction de RTL propose quatre podcasts sur des groupes sectaires :

- « L'Ordre du Temple Solaire, l'emprise avant le massacre »,
- « Les reclus de Monflanquin, une famille sous emprise »,
- « Claude Alonso, le gourou Zeus »
- « Affaire Dupont de Ligonnès, la piste de la secte » . ■

(Source : RTL, 6.11.2023)

Ecouter les podcasts : <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/dupont-de-ligonnès-ordre-du-temple-solaire-4-affaires-criminelles-sur-les-derives-sectaires-en-france-7900317191>

Ecoovie

Gaïaland sur Arte.tv, ou comment se méfier des solutions clé en mains ■ Canada/France

■ Dans « *La Tribu et le gourou : Gaïaland* », série documentaire en quatre épisodes disponible sur Arte.tv, Yvonne Debeaumarché revient sur Ecoovie, une expérience collective née dans les années 80 et devenue sectaire.

« Il faut se méfier des solutions clé en mains et des pensées simplistes. C'est ce que nous enseigne l'expérience de la tribu » explique, dans une interview accordée à *Télérama*, la documentariste et scénariste Yvonne Debeaumarché. Dans « *La Tribu et le gourou : Gaïaland* », elle n'a pas souhaité dresser un énième portrait du mystérieux gourou

Norman William, qui a entraîné dans son sillage des dizaines de jeunes dans les années 1980 en promouvant un retour à la nature. Pour décrypter les mécanismes d'emprise, elle a laissé la parole à d'anciens adeptes. Sans aucun jugement. Laissant ainsi les téléspectateurs comprendre les failles, subtiles et complexes, qui peuvent permettre de se laisser

embarquer dans une dérive sectaire.

Ces jeunes « avaient tout compris mais la société ne comprenait pas encore leur sensibilité. Norman William en a profité pour dévoyer leur volonté de changer le monde » souligne Yvonne Debeaumarché ■

(Source : *Télérama*, 04.11.2023)

Eglise Internationale de Bonne Nouvelle

Des liens entre Mackenzie et l'Australie ? ■ Australie/Kenya

■ Le rapport d'une commission parlementaire kenyane affirme que Paul Mackenzie, leader d'un groupe sectaire, tenu responsable de la mort de plus de 400 personnes plus tôt dans l'année, aurait été influencé par les pasteurs Australiens Dave et Cherry McKay.

Dans le rapport sur le massacre de Shakahola¹, il est écrit que Paul a été « influencé » par Dave et Cherry McKay, australiens et fondateurs d'un mouvement sectaire connu sous le nom de « A Voice in the Desert ». Cette affirmation se base sur de nombreux liens virtuels notamment sur les médias sociaux, mais aussi sur un sermon prononcé par un associé de Dave McKay dans l'église de Mackenzie en 2019. Dave et Cherry McKay nient catégoriquement avoir eu des relations avec Paul Mackenzie et que leur groupe ait

eu un quelconque rapport avec le massacre. Depuis 2019 aucun contact n'aurait eu lieu entre les deux entités.

Par ailleurs, *The Guardian* retrace l'historique de A voice in the Desert, le groupe de Dave et Cherry McKay anciennement connu sous le nom de Jesus Christians. Fondé en 1981, le groupe encourage ses adeptes à faire vœux de pauvreté, à renoncer à leurs biens et à chercher des sources de nourriture gratuites. Il prêche aussi l'idée qu'une cabale secrète

travaille à « l'insertion de la marque de la bête » dans la société et que le salut est primordial car Jésus est sur le point de revenir. Le groupe possède entre autres des branches en Australie, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Mexique et au Kenya. ■

(Source : *The Guardian*, 27.11.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Le bilan du jeûne mortel dépasse les 400 victimes* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-bilan-du-jeune-mortel-depasse-les-400-victimes/>

Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

La Fraternité Saint-Pie X fait école ■ France

■ La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) mise sur l'éducation pour grossir ses rangs. Elle possède déjà 57 écoles hors contrat en France mais ne cache pas son désir d'expansion, révèle une enquête de *Charlie Hebdo*.

« Entre bâtir une église et ouvrir une école, je choisis sans hésiter l'école ». Ces mots signés du Pape Saint Pie X ont été repris, en juin dernier, par l'abbé de Jorna, supérieur de la Fraternité Saint-Pie X en France, qui ajoute : « à quoi bon construire à grands frais des églises si demain elles se trouvaient vides ». Preuve, selon *Charlie Hebdo*, que le mouvement intégriste au discours antirépublicain, qui célèbre ses messes en latin et refuse de reconnaître le concile Vatican II, ne cache plus sa stratégie : investir le terrain de l'éducation pour étendre sa communauté.

Aujourd'hui, la Fraternité est présente dans toutes les régions de France et compte 57 écoles hors contrat, de la maternelle au lycée, et deux établissements d'enseignement supérieur. Mais elle n'entend pas s'arrêter là.

Pédagogie épinglée mais permis accordés

Dans les Yvelines (78) par exemple,

les sœurs dominicaines de Fanjeaux, affiliées à la Fraternité, ont investi, en 2015, le domaine de Ternay, un site classé d'un hectare et demi avec un château de 650 m². Un investissement estimé à 2,9 M€. Elles y forment « les femmes chrétiennes de demain ». En 2019, les habitants ont découvert qu'elles avaient déposé un permis de construire pour agrandir le site à 1500 m² au sol et 2186 m² de surface plancher, ces travaux nécessitant l'abattage de 145 arbres sur un site protégé. D'après le dossier, « 113 seront replantés dans les 12 ans ». L'action des riverains devant le tribunal administratif n'a pas empêché l'arrivée des pelleteuses. Elles pourraient donc accueillir 645 élèves, soit plus que le collège public de la ville qui en compte un peu moins de 600.

A Chanceux-sur-Choisille, en Indre-et-Loire, la FSSPX envisage de créer un pôle scolaire géant regroupant deux établissements déjà existants. Une quinzaine

d'habitants de ce village de 4000 âmes sont montés au créneau, ont interpellé la métropole et demandé à être reçus en préfecture. Mais là aussi, les pelleteuses sont entrées en action, au grand dam du Collectif des victimes de la FSSPX qui rappelle que la Fraternité a été épinglée en 2022 par le Conseil National d'Action Laïque (CNAL) pour « sa pédagogie (histoire revisitée et sciences négligées), ses manuels obsolètes et ses personnels non qualifiés ».

Comment cette communauté arrive-t-elle à se financer ? En partie par les appels aux dons présents sur tous les sites de leurs prieurés, écoles et paroisses. Mais surtout, ont confié des sources proches de la FSSPX à *Charlie Hebdo*, grâce à « de vieilles familles aristocrates françaises prêtes à lui consacrer leur vie et bien évidemment leur héritage ». ■

(Source : *Charlie Hebdo*, 30.10.2023)

Groupes divers

« Le Groupe » explose après une plainte pour viol ■ France

■ « Le Groupe », secte musulmane qui a fédéré jusqu'à 200 adeptes en région parisienne et dans le Grand Est, a explosé en 2021 après une plainte pour viol. Le gourou a été mis en examen et placé en détention provisoire. Sofiane, ancien adepte, lui aussi inquiété par la justice, s'est confié à *RMC*..

>>>

>>>

Sofiane a passé la moitié de sa vie dans « Le Groupe », dont l'imam prônait la polygamie, l'asservissement des femmes et l'éducation des enfants par la violence. « C'est paradoxal, mais c'est en détention que je me suis rendu compte que j'étais libre » confie le trentenaire qui estime être sorti de l'emprise de son gourou mis en examen pour viols, violences sur mineurs et extorsion de fonds. Sofiane a été considéré comme le bras droit du gourou de ce mouvement dont la Miviludes a pointé les dérives sectaires. Il reconnaît « avoir appliqué ce que son père spirituel lui

imposait ». Les prêches de celui qui était de huit ans son aîné l'ont attiré. Mais au fil des ans, l'imam semble avoir régenté sa vie au-delà de la théologie. Sofiane évoque « les violences (qu'il trouvait justifiées à l'époque) quand les leçons n'étaient pas apprises, divorces et mariages pour imposer des relations sexuelles entre membres, les masturbations forcées, les rapports non consentis, jusqu'à 20 par jour, parce que c'était le prix à payer pour accéder à l'excellence ». Aujourd'hui, Sofiane attend que justice soit faite. « Le gourou a poussé ses disciples à

des actes répréhensibles, ce qui pose la question de la contrainte morale » explique son avocat espérant qu'il soit aussi reconnu comme victime. Sofiane ne nie pas sa responsabilité qu'il dit « assumer pleinement ». Mais il voudrait pouvoir se reconstruire et tourner la page. Se raccrocher à sa famille et retrouver ses enfants qu'il n'a pas vus depuis deux ans.

Sofiane a passé un an en détention provisoire pour viols et extorsion de fonds. Il est aujourd'hui sous contrôle judiciaire. ■

(Sources : BFM & RMC, 01.11.2023)

41 interpellations dans une secte de yoga tantrique, le gourou écroué ■ France

MISA

■ 41 personnes appartenant au Mouvement pour l'intégration spirituelle vers l'absolu (MISA)¹ ont été interpellées ce 28 novembre dans la région parisienne et dans les Alpes-Maritimes. Sous couvert de pratique du yoga, elles sont soupçonnées d'abus de faiblesse, séquestrations en bande organisée, viols et traite d'êtres humains. 15 personnes ont été mises en examen. Le gourou, Gregorian Bivolaru, et 5 autres membres actifs ont été écroués.

En juillet 2022, la Miviludes avait adressé un courrier au procureur de la République après avoir été informée, par la Ligue des droits de l'homme, de 12 signalements d'anciens membres du MISA. La section du parquet de Paris chargée de la lutte contre les dérives sectaires avait ensuite saisi la CAIMADES (cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires) et ouvert une information judiciaire. Selon une source proche de l'enquête, « sous couvert d'enseigner le tantra yoga (pratique hindouiste permettant

l'éveil de la spiritualité via la sexualité), la parapsychologie et l'astrologie, les dirigeants du mouvement utilisaient des techniques de manipulation pour endoctriner des adeptes féminines et les contraindre à des relations sexuelles, avec le gourou notamment, ou à des pratiques pornographiques tarifées en France et à l'étranger ». Les signalements de la LDH font état de plusieurs lieux d'hébergement, appelés « ashram » ou « Vilusta », où des femmes sélectionnées par le gourou étaient enfermées

plusieurs semaines en attendant de recevoir « leur initiation ».

Le gourou était recherché par Interpol

Ce 28 novembre, pas moins de 175 policiers ont été mobilisés pour une opération d'envergure coordonnée par l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) et menée simultanément à Paris, en Seine-et-Marne, en Val-de-Marne et dans les Alpes-Maritimes. Lors de ce coup de filet, les policiers ont extrait de la secte

>>>

>>>

26 femmes « logées dans des conditions d'exiguïté et d'hygiène déplorables ». 41 personnes ont été interpellées, dont Gregorian Bivolaru, fondateur et chef spirituel du mouvement international de yoga controversé qui compterait une dizaine d'associations dans 31 pays, dont la France, mais dont le nombre d'adeptes est difficile à chiffrer.

Aujourd'hui âgé de 71 ans, celui qui se fait appeler Grieg par ses adeptes, a déjà été condamné en Roumanie (pays dont il est originaire) pour « viol sur mineur » et était recherché par Interpol pour « traite d'êtres humains et évasion fiscale ». En exil, il avait obtenu l'asile politique en Suède en 2005. Il avait alors changé d'identité et se faisait appeler Magnus Auroldsson. Reclus dans la région parisienne depuis 2017, il aurait néanmoins réussi à développer son organisation tentaculaire. Pour la financer, il aurait poussé des adeptes à travailler gratuitement dans des strip-clubs ou salons de massage. Certains membres lui auraient aussi fait des dons importants pour construire de nouveaux « ashrams ».

En garde à vue, Gregorian Bivolaru a, dans un premier temps, gardé le silence. Il aurait ensuite dénoncé « un complot politique et une

chasse aux sorcières », selon une source policière qui s'est confiée à l'AFP. Il a été mis en examen et placé en détention provisoire. Le propriétaire des « pavillons pour femmes », considéré comme son bras droit, a également été écroué ainsi que deux autres hommes et trois femmes (qui servaient de chauffeurs, rabatteurs et interprètes). Lâchées libres sous contrôle judiciaire, 9 autres personnes ont été mises en examen.

« Les autorités ne peuvent pas agir sans plaintes »

Selon Francine Caumel, vice-présidente du Centre contre les manipulations mentales (CCMM), « cette secte et son gourou étaient dans le viseur international depuis des années. Mais malheureusement, les autorités ne peuvent intervenir que sur plaintes alors que les victimes ont énormément de mal à se considérer comme victimes ». Elle appelle donc « à faire évoluer la loi en France » soulignant que « le travail de l'entourage des victimes et des associations qui œuvrent pour les aider est un travail de longue échéance ». A ce jour, 3 victimes auraient déposé plainte, selon *Var Matin*, et des investigations auraient permis d'étayer leurs témoignages. Elles « mettraient

en lumière une organisation compartimentée, selon un procédé habituel en matière de criminalité organisée » confirme une source judiciaire, qualifiant le dossier de « démentiel avec un groupe aux contours de mafia ». Aujourd'hui, ces victimes, toutes étrangères, se disent « soulagées de l'arrestation de Bivolaru » mais ne cachent pas leur angoisse dans l'attente d'un procès et leur « peur d'être de nouveau confrontées aux mensonges et au déni des dirigeants du MISA ».

Ce n'est pas la première fois que la secte d'origine roumaine, née après la renaissance culturelle qui a suivi la chute du dictateur Ceausescu, fait parler d'elle. En 2008, le MISA a été exclu de la Fédération internationale de yoga et de l'Alliance européenne de yoga pour ses pratiques commerciales jugées illicites. En 2012, les autorités italiennes avaient poursuivi 18 membres du MISA et perquisitionné 5 centres de yoga pour des faits de prostitution et d'esclavagisme sexuel. ■

(Sources : Libération, 28.11.2023 & France Info, 29.11.2023 & Le Monde, 2.12.2023)

1. MISA est le premier mouvement créé par Bivolaru en 1990. Il fait aujourd'hui partie, avec d'autres structures créées depuis au niveau international, de la Fédération de yoga Atman.

>>>

Mormons

Douze anciens mormons français témoignent ■ France

■ L'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers jours est une institution discrète née au XIXe siècle aux États-Unis. Dans *Le Parisien*, douze anciens mormons racontent leur endoctrinement dans cette secte.

>>>

Tous décrivent « un univers rétrograde » où, sous couvert de bienveillance, « les intrusions dans la vie privée sont légion ». Ils dénoncent « un contrôle dès l'enfance » et beaucoup de ceux qui en sortent se disent toujours « traumatisés ». Le phénomène est bien connu aux Etats-Unis. Beaucoup moins chez nous. C'est une ancienne adepte, Laura, 35 ans, qui a souhaité briser le silence en envoyant un mail au Parisien en septembre dernier pour « raconter ce qui se passe à l'intérieur du Temple ». Un Temple bâti dans la polémique en 2017 au Chesnay (Yvelines). Il existerait en plus une centaine de chapelles, fréquentées par quelques 12 000 « fidèles » sur les 40 000 revendiqués par le mouvement qui s'est développé en France dans les années 60.

Pressions sociales et financières

La plupart de ceux qui prennent la parole sont des enfants « nés dans l'Eglise ». Durant des années, ils ont appliqué les règles. « Les relations sexuelles et la masturbation sont prohibées. Si vous explorez votre sexualité, vous êtes quasiment considéré comme sataniste. Comment voulez-vous, après le mariage, passer du noir au blanc ? » confient d'anciens adeptes racontant « les troubles et blocages graves » qu'ils subissent aujourd'hui, « leurs rapports étant chargés de douleur et de culpabilité ». Et que dire de l'homosexualité ? Aymeric, 30 ans, est parti en 2012 quand il

a découvert la sienne. « D'autres se sont donné la mort parce que ce n'était pas accepté ».

Philippe, lui, est parti « pour s'éloigner du racisme très ancré » racontant qu'on leur inculque « que la peau foncée est une punition de Dieu. J'avais l'impression qu'on devait tous se ressembler ». En situation d'obésité, cette ancienne adepte se sentait en sécurité dans l'Eglise. Jusqu'au jour où deux fidèles se sont invités à son domicile pour vider son réfrigérateur. « C'est là qu'on m'a le plus jugée » murmure-t-elle, souffrant aujourd'hui de crises d'angoisse et ne sortant plus de chez elle. Des pressions sociales mais aussi financières. Les mormons sont « invités » à donner 10 % de leurs revenus à la communauté, « sans quoi, on ne peut pas assister aux cérémonies » se souvient Pauline. Quitte à se ruiner. « Dans l'Eglise, ceux qui ne réussissent pas sont mis de côté. Cela peut créer une culpabilité importante » explique la vice-présidente de l'Unadfi.

« Après, il faut apprendre à vivre »

« Ex-mo » comme ils se surnomment, Jean et Tristan avouent suivre aujourd'hui des psychothérapies « pour panser les cicatrices, faire disparaître les pensées parasites et apprendre à vivre ». Oui, « à vivre hors d'une communauté élitiste où l'on apprend à prier en même temps qu'on apprend à parler » ajoute Sébastien. « Pas facile

quand on vous a martelé depuis votre enfance que, quitter la communauté, c'était passer du côté obscur et que les ténèbres du dehors sont le pire niveau de l'enfer ». Autre « ex-mo », cette jeune femme a retrouvé le « Livre de Mormon », sorte de troisième Testament, ouvrage canonique du mouvement. Celui qu'elle emmenait avec elle quand ils devaient partir, deux par deux, en mission faire du porte-à-porte, pour promouvoir ces écrits qu'un ange aurait confiés au fondateur de l'Eglise Joseph Smith en 1823, et recruter de nouveaux adeptes. Aujourd'hui, « j'aimerais retourner les voir et leur dire : surtout, ne croyez pas ce que je vous ai dit ». Dans le groupe Facebook d'anciens mormons, créé par Sébastien en 2020 « pour échanger », un membre va plus loin : « avec du recul, je me dis que j'étais dans une secte ».

La Miviludes reste vigilante

Au Caffes, la présidente Charline Delporte tire la sonnette d'alarme affirmant « avoir, depuis plusieurs années, reçu des témoignages de faits dommageables ». La Miviludes, dit, pour sa part, « rester vigilante » mais, à ce jour, elle n'aurait « reçu aucune plainte ou signalement susceptible de constituer une dérive de nature sectaire concernant ce mouvement ».

Quant à Matthieu Bannasar, directeur de la communication de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers jours en France, il se

>>>

>>>

défend : « tout ce qui ressemble à de la coercition ou de l'emprise est contraire à nos croyances.

Le respect du libre arbitre est un fondement de notre doctrine. Il n'y a pas de volonté d'attacher

les gens aux bancs de l'église le dimanche ». ■

(Source : Le Parisien, 19.11.2023)

Ordre des Esséniens

Tensions chez les Esséniens ■ Canada

■ **Après le décès de son leader Olivier Martin (surnommé Manitera), l'Ordre des Esséniens est divisé en deux groupes qui se font face devant la justice. Cette affaire permet de montrer l'étendue de ce que possède le groupe.**

Le groupe posséderait un vaste domaine au Canada « évalué, en 2018, à environ 6 millions de dollars, le village de Terranova, en France, d'une valeur minimum de 400 000 €, un village au Panama, au moins une corporation d'édition et plusieurs fondations », selon la juge Johanne Brodeur en charge du dossier à la suite des conflits entre les membres. Une de ces fondations serait au Panama, connu de longue date pour être un paradis fiscal, vers lequel transiteraient d'importantes sommes d'argent.

Les adeptes se déchirent afin

de savoir qui de sa mère ou de son fils aîné, Nazarh Guérin, doit succéder à Olivier Martin. Pour l'instant c'est le fils qui a l'autorité totale sur le groupe et ses biens. Cette décision a entraîné une scission et des membres sont mis à l'écart. Certains ont entamé des poursuites concernant les dons en argent ou en immobilier qu'ils ont fait au groupe.

Pour rappel la France considère le groupe comme un mouvement sectaire. La Miviludes avait avancé dans l'un de ces rapports que le groupe est motivé par l'utilisation de « thématiques

New Age multiples ». Serge Blisko, ex-président de la Mission avait jugé qu'il y avait des similitudes entre l'Ordre des Esséniens et l'Ordre du Temple Solaire. Manitera a été condamnée pour abus de bien sociaux en France mais n'avait pas été expulsé du Canada. Fondé en France, le groupe s'était implanté au Canada et avait fait immigrer ses membres au Québec en utilisant une disposition spécifique de la loi sur l'immigration qui dispense de permis de travail les prêtres et figures religieuses. ■

(Source : La Presse, 29.10.2023)

Scientologie

Un ex-adepte de haut rang témoigne ■ Etats-Unis

■ **Mitch Brisker a longtemps été un membre de haut rang de la Scientologie, étant même proche de son actuel leader David Miscavige. Sorti de l'organisation l'année dernière, il s'est exprimé pour la première fois dans le *Daily Mail*, racontant le comportement du leader mais aussi sa relation avec Tom Cruise et avec sa femme Shelly Miscavige.**

Ancien dirigeant de la Scientologie, Mitch Brisker a quitté le groupe à la suite d'une altercation avec David Miscavige. Il était directeur principal de Golden Era, les studios de production de la

Scientologie. Il a passé 30 ans au sein de la Scientologie et se décrit comme l'architecte en chef de la propagande de l'organisation et homme de confiance de David Miscavige.

Il dépeint le leader de la Scientologie comme quelqu'un de solitaire, comme un « maniaque du contrôle absolu », très matérialiste appréciant le luxe. Il aime les voitures, les vêtements

>>>

>>>

de marque et se conduit comme une « célébrité ». Les cadeaux font partie intégrante de la culture scientologue, Miscavige dresse une liste de cadeaux à chaque anniversaire et à chaque Noël. Mitch Brisker a aussi reçu de nombreux cadeaux de la part de Miscavige. Pour montrer la volonté de contrôle absolu du leader, Mitch Brisker expose comment tout ce qui passe en Scientologie doit passer par son approbation, même le savon présent dans les paquebots du groupe. Lorsqu'il réalisait de films

pour la Scientologie, Mitch Brisker raconte que la place des caméras, la place des acteurs, la lumière, les habits, tout devait être soumis à la validation du leader. Il exige que les salles dans lesquelles il doit se rendre respectent un strict protocole avec notamment une pile de stylos Mont Blanc, des cigarettes, une eau minérale bien spécifique. Il exigeait que tout soit neuf et non ouvert.

Pour Brisker, Tom Cruise est la victime numéro un de la Scientologie, vivant dans une réalité déformée par

l'organisation. Il voit chez l'acteur une certaine bonté qu'il n'y a pas chez Miscavige.

Selon Mitch Brisker, Shelly Miscavige ne serait pas emprisonnée contre sa volonté mais mènerait une vie de dévotion à la Scientologie après avoir été exilée par son mari qui selon les dires de Brisker en avait « fini avec elle ». Pour autant, Shelly n'a pas plus été vue en public depuis 2007 et de nombreuses enquêtes ont eu lieu pour savoir où elle serait. ■

(Source : DailyMail, 14.11.2023)

A voir



« Dans les secrets de la scientologie », RMC Story

■ Depuis sa création en 1953, la scientologie serait parvenue à convaincre des millions d'adeptes à travers le monde. Des adeptes qui croient en la réincarnation et qui, pour atteindre la « liberté totale », se plient aux préceptes dictés par un ancien auteur de science-fiction : Lafayette Ron Hubbard. Condamnée pour escroquerie en bande organisée, comment cette organisation parvient-elle à recruter ? C'est le sujet du dernier documentaire réalisé par Cyril Vauzelle. ■

(Source : Les coulisses de la télévision, 20.11.2023)

Visionner le replay : https://www.rmcbfmplay.com/info-programme/rmc-story/scientologie-la-fin-de-lomerta?contentId=Product:NEUF_NUM23_N23946566632527&universe=PROVIDER

Soka Gakkai

Mort de Daisaku Ikeda, dirigeant de la Soka Gakkai ■ Japon

■ Pacifiste autoproclamé, dirigeant de la secte bouddhiste Soka Gakkai, considérée comme la plus influente du Japon, Daisaku Ikeda s'est éteint ce 15 novembre à l'âge de 95 ans. Un homme qui restera entre l'ombre et la lumière. Charismatique et controversé.

Etablie en 1930, la Soka Gakkai est considérée comme la branche laïque du courant Nichiren Shôshû lui-même issu du bouddhisme Nichiren qui a vu le jour au XIIIe siècle. Daisaku Ikeda a fait de la secte Soka Gakkai une organisation internationale et

a réussi à implanter cette école bouddhique dans 192 pays et régions. Philosophe, éducateur, auteur et poète (comme le présente son site), il a, selon le premier ministre japonais Fumio Kishida, « joué un rôle important dans la promotion de la paix,

de la culture, de l'éducation et a laissé une trace significative dans l'histoire ».

A la tête de la Soka Gakkai depuis 1960, il l'a dotée d'une université, puis d'un quartier général. Ce qui lui a permis de jouer un rôle

>>>

>>>

dans la politique nippone et de rencontrer plusieurs dirigeants importants, du secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger à Nelson Mandela en passant par Mikhaïl Gorbatchev. En 1964, il a créé une branche politique, le parti Kômeitô (« parti d'un gouvernement propre »), qui deviendra indépendant de la religion sept ans plus tard. Depuis 1999, il était l'allié du Parti libéral démocrate au pouvoir dirigé par Fumio Kishida. Le mouvement a aussi séduit des stars, de la chanteuse Tina Turner au footballeur italien Roberto Baggio.

Disparu des circuits en 2010

Né à Tokyo en 1928 dans une

famille de cultivateurs d'algues, Daisaku Ikeda a vécu une adolescence marquée par la seconde guerre mondiale, la mobilisation de ses frères et la mort de son père, qui l'ont obligé à travailler dès l'âge de 14 ans. Dans le chaos de l'après-guerre, il a adhéré au bouddhisme et fait la rencontre de Josei Toda, le deuxième dirigeant de la Soka Gakkai, auquel il succèdera. Le mouvement revendique aujourd'hui 12 millions de membres dont 8 millions au Japon.

Marié et père de trois garçons, dont l'aîné est aujourd'hui vice-président de la Soka Gakkai, il a toujours milité pour la bienveillance. Mais il n'a pas

pour autant fait l'unanimité. Dans un livre publié en 2013, d'anciens adeptes le décrivent comme « narcissique et avide de pouvoir ». Tout au long de son règne, la Soka Gakkai a été accusée de faire pression sur les croyants pour qu'ils fassent des dons généreux à l'organisation et d'être impitoyable avec ceux qui pouvaient la critiquer, sans parler des commissions occultes.

A la suite d'une série de scandales, Daisaku Ikeda a disparu de la vie publique en 2010. En dehors de son cercle très restreint, personne n'a su où il était passé depuis 13 ans. ■

(Sources : Le Monde, 18.11.2023 & nippon.com, 20.11.2023)

Tabitha's Place

Faux départ de la secte de Sus ■ France

■ **S'estimant « sous pression des autorités », la communauté de Tabitha's Place, installée depuis 40 ans à Sus, avait annoncé son départ de France en avril dernier. Mais 7 mois plus tard, les membres vivent toujours dans leur propriété au cœur du village des Pyrénées-Atlantiques.**

Classée comme secte depuis 1995, la communauté de Tabitha's Place vit recluse dans un coin du Béarn où elle a investi un manoir en 1983, puis construit un chalet communautaire. Elle compterait aujourd'hui une centaine d'adeptes. Dans un tract distribué en avril dernier, puis dans un communiqué, elle avait annoncé son départ face « aux difficultés à poursuivre en France un mode de vie en accord avec leurs

croyances ». La communauté, aussi appelée « Les douze tribus », a eu affaire à la justice à plusieurs reprises, notamment pour exercice illégal de l'enseignement scolaire.

Sept mois plus tard, les voisins constatent que « l'activité est ralentie, les installations agricoles ont été réduites mais le magasin à l'entrée de la propriété est toujours ouvert ».

Selon le maire, le statu quo

observé depuis l'annonce du départ tiendrait à « la difficulté à vendre la propriété et à trouver un autre lieu à l'étranger qui puisse accueillir la communauté de Sus et celle de Toulouse, les deux souhaitant se regrouper ». Mais l'édile s'étonne que la propriété « ait été mise en vente sur Le Bon Coin au lieu d'en confier la transaction à un cabinet spécialisé ». ■

(Sources : Sud-Ouest, 22.11.2023 & France Bleu Béarn, 20.04.2023)

La fin du décompte horaire ■ International

■ Les adeptes Témoins de Jéhovah sont dans l'obligation de rendre compte régulièrement aux dirigeants de leur congrégation du nombre d'heures qu'ils consacrent à Jéhovah. Cette obligation a pris fin durant le mois d'octobre mais les règles et obligations jéhovistes sont encore bien présentes pour les adeptes.

Les rapports horaires étaient une mesure clé de la vitalité spirituelle et permettait de décider qui accédait au leadership. Les adeptes pouvaient être victimes de pressions et culpabilisés lorsqu'ils ne respectaient pas les heures. Cette suppression s'applique aux « éditeurs » et aux adeptes inscrits dans un ministère. Ils devront désormais déposer des rapports mensuels des activités de prosélytisme et des études bibliques menées mais sans préciser les heures. De leurs côtés les personnes engagées comme « missionnaires » continueront d'enregistrer leurs heures.

Certains anciens adeptes demeurent sceptiques par rapport à cette décision et cherchent les motivations en jeu derrière cette interdiction. Ils rappellent notam-

ment que les heures faites par les adeptes ont diminué, en particulier depuis la pandémie, et donc que les chiffres ne seraient plus assez probants. Cette baisse est réfutée par le porte-parole des Témoins de Jéhovah.

Pour l'ancien Martin Haugh, le comptage des heures était central dans la vie des adeptes témoignant de leur fidélité à Jéhovah. Il se souvient de fortes réprimandes pour ceux qui n'étaient pas assez performants ou encore de mariages brisés du fait de l'investissement moindre d'un des conjoints. Des personnes pouvaient sombrer dans une forte culpabilité et une dépression.

Ce changement intervient dans une période difficile pour les Témoins de Jéhovah : attaques

mortelles de la part d'anciens membres dans des congrégations en Inde ou en Allemagne, persécutions en Russie où le mouvement est interdit. Les Témoins de Jéhovah font l'objet d'une surveillance intense dans le monde entier pour la gestion des abus sexuels sur enfants.

Pour Martin Haugh, la décision de l'arrêt du comptage des heures ne compense pas les échecs dans la réforme du traitement des abus ou l'ostracisme envers les ex-adeptes. Il conclut en admettant que « Ils sont peut-être plus gentils avec leurs propres membres, mais ils sont devenus encore plus hostiles à leurs anciens membres ». ■

(Source : Yahoo News, 22.11.2023)

Enquête sur les abus sexuels commis par des adeptes ■ Japon

■ Selon une enquête menée par un groupe d'ex-Témoins de Jéhovah au Japon, 159 personnes ont signalé avoir été victimes d'abus sexuels commis par des adeptes occupant souvent des postes à responsabilité. Les ministères et agences gouvernementales concernés en ont été avisés le 7 novembre.

C'est le groupe d'anciens adeptes baptisé « JW child abuse damage archive » qui a lancé une enquête en ligne en juillet dernier. L'objectif : alerter les instances pour

que le problème d'abus sexuels soit examiné en tant que question sociale et qu'il serve de signal d'alarme au vu des violations des droits de l'homme qui

peuvent également se produire dans d'autres religions, rapporte la journaliste Amane Shimazaki dans le *Asahi Shimbun*.

>>>

159 signalements ont ainsi été collectés. Les personnes interrogées pouvaient choisir plusieurs réponses. 35 disent avoir été victimes d'abus sexuels de la part d'adeptes lorsqu'ils étaient mineurs : 24 auraient subi des attouchements, 11 « vus ou photographiés en sous-vêtements ou nus », 9 auraient été embrassés et 4 « forcés à avoir des relations sexuelles ». Une personne interrogée, âgée de 38 ans, a déclaré avoir été abusée sexuellement par un ancien adepte plus de 100 fois entre l'âge de 9 et 12 ans. Elle dit « s'être sentie mal et avoir eu peur ». Mais elle n'aurait pas pu lui dire d'arrêter. Compte tenu de la position qu'il occupait dans la congrégation locale, elle pensait qu'elle aurait « pu être en danger si cela se savait ». Cette femme est restée longtemps recluse. Elle est en congé depuis environ deux ans après qu'on lui a diagnostiqué un syndrome de stress post-traumatique et une dépression.

19 personnes ont aussi répondu que « l'auteur de l'abus était un membre en position d'autorité ».

Par ailleurs, 139 personnes interrogées ont déclaré qu'on leur avait « montré des publications sexuellement explicites inappropriées à leur âge ». Ces actes sont considérés comme des abus sexuels selon les directives du ministère de la protection sociale publiées à la fin de l'année dernière, rappelle la journaliste du Asahi Shimbun.

En outre, 42 personnes interrogées ont affirmé avoir été forcées « de discuter de leurs expériences sexuelles avec des anciens et d'autres personnes ».

Interrogés par la journaliste, les Témoins de Jéhovah ont répondu « ne tolérer aucune forme de maltraitance des enfants » et « en particulier abhorrer les abus sexuels sur les enfants ».

Miyako Shirakawa, une psychiatre qui traite les victimes d'abus

sexuels, estime pour sa part que « les résultats de cette enquête ne sont probablement que la partie émergée de l'iceberg. Mais ils ont une grande importance sociale en tant que première étape vers la compréhension de l'étendue réelle du problème ». Et d'ajouter : « J'ai été surprise qu'autant de personnes aient pu s'exprimer. Même si les victimes signalent des abus, elles ne sont souvent pas crues lorsque l'auteur est en position d'autorité. Parfois, les croyances religieuses, telles que le fait de parler d'abus est considéré comme un acte de blasphème et de trahison, empêche la divulgation. » Pour elle, « il est temps que le gouvernement central ou une organisation tierce examine les situations de violences sexuelles dans les communautés religieuses ». Le groupe à l'initiative de cette enquête prévoit une conférence de presse le 28 novembre. ■

(Source : Asahi Shimbun, 9.11.2023)

Mouvance bouddhiste

Le gourou espagnol donnait des élixirs à base de mercure à ses adeptes ■ Espagne

■ Le chef de la secte bouddhiste « Transcendance totale » a été interpellé le 22 novembre dans une petite ville du sud-est de l'Espagne et placé en détention provisoire. Les autorités l'accusent de fabriquer des élixirs artisanaux dangereux, à base de métaux lourds, pour « abrutir ses adeptes ».

Un important dispositif de police a été déployé dans sa propriété située dans la région de Murcie. Le complexe de 10 hectares, comprenant des habitations troglodytes, des entrepôts, des temples, des bunkers et des laboratoires clandestins a été passé au peigne fin. 180 kg de mercure ont été saisis et des résidus ont été découverts dans une fosse septique. Les enquêteurs soupçonnent le quinquagénaire, à la tête de la Fondation Mahasandhi depuis une quinzaine d'années, de s'être procuré cette substance réglementée sur le dark web. Dans un communiqué, la po-

lice allègue par ailleurs que José Manuel Cànovas transformait le mercure pour fabriquer des élixirs qu'il qualifiait de « mercure purifié » et qu'il prétendait revitalisants mais que ces substances psychoactives dangereuses pour la santé avaient en fait pour objectif de contrôler la volonté de ses adeptes. Des adeptes qu'il faisait travailler bénévolement pour la fondation. Certains auraient commencé à montrer des symptômes d'empoisonnement (faiblesse musculaire, engourdissement, mauvaise coordination, problèmes de mémoire et difficultés à parler, entendre ou voir).

Pour financer la communauté, il aurait également vendu ses élixirs à des herboristes, affirment les enquêteurs qui ont trouvé dans sa maison, lors de la perquisition, 90 000 euros en espèces, un revolver et d'importantes quantités de marijuana.

Entendu, José Manuel Cànovas a souhaité garder le silence. Il a été placé en détention provisoire. Il est accusé de crimes contre la santé publique, l'environnement, le droit des travailleurs et d'atteinte à l'intégrité. ■

(Source : Anadolu Ajansi, 22.11 2023)

New Age

Trouver sa « flamme jumelle », mythe et escroquerie ■ International

■ Un couple d'Américains, à la tête de la Twin Flames Universe (TFU), propose aux personnes en quête du grand amour un programme pour trouver leur « flamme jumelle ». Une solution plus coûteuse que miraculeuse que dénonce un documentaire produit par Amazon Prime qui pointe des dérives sectaires.

Réalisé en trois épisodes, il s'inspire d'une enquête de la journaliste américaine Alice Hines, parue en décembre 2020 dans Vanity Fair US. Elle décrypte com-

ment le couple s'est approprié une croyance datant du Xe siècle avant J-C, remise en lumière dans les années 70 par Elisabeth Clare Prophet (figure majeure de l'or-

ganisation religieuse The Church Universal and Triumphant), pour monter un système pyramidal et faire fortune en abusant des personnes vulnérables.

>>>

Chercher désespérément l'âme sœur : fuir l'univers des flammes jumelles , disponible sur Amazon

Prime depuis le 6 octobre
Un autre documentaire sur le même sujet *Twin Flames Universe*

est aussi diffusé sur *Netflix*. ■
(Source : marieclaire.fr, 30.10.2023)

A voir

2

La face cachée du « féminin sacré » sur France 2

■ Dans un reportage diffusé dans le 20 h de *France 2*, des journalistes se sont intéressés au « féminin sacré », mouvement de développement personnel, qui interpelle de plus en plus les pouvoirs publics. Ce business juteux (de nombreux stages à tout prix sont proposés) prône aussi des pratiques qui peuvent s'avérer dangereuses... ■

(Source : France 2, 17.11.2023)

Visionner le replay : <https://www.france.tv/franceinfo/vrai-ou-faux-l-emission/5462199-le-feminin-sacre.html>

Paranormal

Le « magnétiseur de l'Hérault » extradé des Etats-Unis ■ France

■ Condamné par défaut, en 2022, à 13 ans de réclusion criminelle, pour viols et agressions sexuelles, celui que l'on appelle le « magnétiseur de l'Hérault » a été interpellé en Floride, aux Etats-Unis, et extradé vers la France le 15 novembre.

Accusé de 3 viols et 14 agressions sexuelles, commis entre 2013 et 2015, Gilbert Gréaux devait comparaître devant la cour d'assises de l'Hérault en février 2022. En fuite depuis 2018, il ne s'est pas présenté mais a été condamné par défaut à 13 ans de récl. Un naturopathe perd sa licence - Canada usion

criminelle. Un mandat d'arrêt avait été émis. Le magnétiseur originaire de Saint-Jean-de-Fos (34), aujourd'hui âgé de 78 ans, a finalement été appréhendé le 25 septembre et extradé des Etats-Unis ce mercredi 15 novembre. Il a été présenté au parquet puis à un juge des libertés et de la détention en vue d'une incarcération en

France, a révélé *Le Parisien*.

Le magnétiseur devrait faire appel de sa condamnation. Il aurait pratiqué une « synchronisation des chakras », et sa thèse est « qu'il y a eu un problème d'interprétation » selon son avocat interrogé lors du procès. ■

(Source : *Ouest France*, 16.11.2023)

PSNC

Un naturopathe perd sa licence ■ Canada

■ Après quatre années d'enquêtes et de batailles juridiques, un naturopathe de la vallée du Fraser, en Colombie britannique, qui donnait à des enfants autistes des pilules à base d'excréments humains, a dû renoncer à sa licence.

>>>

>>>

Les traitements par FMT (Fecal Microbiota Therapy, transplantation de microbiote fécal) consistent à prélever des bactéries et d'autres microbes dans les selles d'une personne saine et à les transférer à un patient, par voie orale ou par voie cutanée, dans le but de restaurer un environnement normal à l'intérieur de l'intestin. Bien qu'elle fasse actuellement l'objet de recherches pour un large éventail d'utilisations potentielles, la FMT n'est approuvée au Canada et aux États-Unis que pour le traitement d'une infection spécifique récurrente. Les médecins et les scientifiques ont averti que toute autre utilisation de cette thérapie émergente est expérimentale et comporte un risque sérieux d'infection.

Le naturopathe Jason Klop a, lui, revendiqué des « améliorations spectaculaires des symptômes de l'autisme » et n'a pas hésité à traiter des enfants âgés d'à peine deux ans par des greffes de microbiote fécal, dans des cliniques au Mexique, en Hongrie, en Australie

et au Panama, pour un coût d'environ 15 000 dollars américains par « client ».

Quatre années de batailles juridiques

Melissa Eaton, mère d'un enfant autiste en Caroline du Nord, a infiltré des groupes privés sur Facebook et a attiré l'attention du public sur l'activité de Jason Klop et « ses traitements potentiellement dangereux ».

Plusieurs plaintes ayant été déposées auprès du Collège des médecins naturopathes de Colombie Britannique et de Santé Canada, une enquête avait été ouverte en 2019 et des mesures avaient été prises pour lui interdire de fabriquer et vendre des produits FMT. Il avait contesté juridiquement cette restriction et remis en cause le pouvoir du Collège d'enquêter sur lui. Mais ses arguments ont été rejetés par deux tribunaux de la Colombie-Britannique.

« Faible sanction financière »

Entendu, Jason Klop a finalement admis avoir « promu et vendu des

transplantations de microbiote fécal (FMT) pour des patients autistes, au mépris des règles de Santé Canada et du champ d'exercice des naturopathes de la Colombie Britannique » et reconnu avoir fait « des déclarations invérifiables ». Il a ensuite signé une ordonnance de consentement dans laquelle il accepte l'annulation de son inscription ainsi qu'une amende de 7 500 \$.

Shaina Cahill, porte-parole de Novel Biome, l'entreprise de Jason Klop, a pris acte de l'accord disciplinaire dans un courriel et affirmé « qu'il n'exerçait plus en tant que naturopathe ».

La nouvelle de l'annulation de la licence de Jason Klop a été accueillie avec enthousiasme par les défenseurs des enfants autistes qui regrettent cependant que « la sanction financière ne soit pas plus élevée vu ce qu'il gagnait ». ■

(Source : CBC News, 03.11.2023)

Pourquoi l'essor des rebouteux et des magnétiseurs ? ■ France

■ Depuis quelques temps, le recours à certaines PSNC, comme le magnétisme, semble s'amplifier. Pourtant, ces pratiques ne sont pas reconnues, que ce soit par les études scientifiques, la médecine conventionnelle, ou l'Etat qui n'en délivre aucun diplôme officiel.

Pour expliquer le recours croissant à ces pratiques, la défiance accrue envers la médecine et l'aggravation de la désertification médicale seraient à mettre en cause. Un article récent du Parisien expose ainsi la situation dans l'Oise où, comme dans le reste de

la France, des personnes de tous horizons officient comme magnétiseurs ou rebouteux. Ils pratiquent dans leur garage réaménagé en cabinet, table de massage incluse, et diffusent parfois des prospectus aux prétentions audacieuses : chez certains on «

allège la douleur de 50 à 90 % », en mobilisant des techniques de massage capables d'« oxygéner les muscles, les nerfs ou les ligaments ».

Certains sont d'anciens professionnels de santé, comme cette

>>>

>>>

ex-infirmière qui ne supportait plus ses conditions de travail, ou cet ancien ergonome, devenu magnétiseur. La reconversion est rapide : une formation de six jours et la création d'un statut d'auto-entrepreneur. Dans l'Oise, on constate donc la multiplication des installations de praticiens en tout genre. La concurrence est rude : biorésonance, reboutologie, naturopathie... A titre d'exemple, *Le Parisien* a comptabilisé une trentaine de magnétiseurs dans le département.

Comme le souligne Donatien Le Vaillant, chef de la Miviludes, « les dérives sectaires les plus graves se produisent généralement dans des endroits reculés ou isolés ». Bien que les zones urbaines puissent aussi être touchées par la désertification médicale, les zones rurales sont particulièrement propices à l'organisation de salons de bien-être ou de stages onéreux dans des lieux isolés. Les difficultés d'accès aux soins participent à une insécurité sanitaire, qui favorise évidemment le recours à ces PSNC. Comme

le souligne un médecin généraliste interrogé par *Le Parisien*, la densité médicale diminue depuis 20 ans dans l'Oise, sans mesure concrète. Difficile alors de savoir vers qui s'orienter, d'autant que la frontière entre PSNC et médecine n'est pas toujours étanche. La confusion est parfois accentuée par des structures de soin comme les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP). Si elles sont légalement censées n'accueillir que des professionnels de santé, certains tentent un élargissement des règles, comme ce maire souhaitant créer une MSP hébergeant un médecin généraliste et de plusieurs sophrologues et psychanalystes. Le projet a bien entendu essuyé un refus clair de l'ordre des médecins de l'Oise.

D'autres pistes permettent d'expliquer l'essor de ces pratiques, comme la réduction du temps médical, l'engouement autour du développement personnel et la défiance envers la médecine conventionnelle, démultipliée depuis l'épidémie de Covid-19. On constate également une mul-

tiplication des maladies chroniques et de symptômes parfois courants, dont la prise en charge peut s'avérer complexe : insomnie, stress, troubles digestifs... Dans la clientèle des praticiens, on trouve également beaucoup de douloureux chroniques dont les souffrances sont réfractaires aux traitements conventionnels.

Face aux risques de dérives, des praticiens de PSNC s'inquiètent des formations hasardeuses suivies par certains de leurs confrères. C'est par exemple le cas de cet homme, dont la pratique bénévole vise à tenter de limiter les effets indésirables des traitements anti-cancéreux. Son positionnement est clair : il ne cherche surtout pas à se substituer au médecin et s'inquiète au contraire des risques de dérives, en particulier pour des personnes atteintes de maladies chroniques ou graves, que leur pathologie peut vulnérabiliser face à des praticiens malintentionnés. ■

(Source : *Le Parisien*, 04.11.2023)

Enquête sur les dérives liées à l'ostéopathie ■ France

■ Mi-novembre, *Charlie Hebdo* alertait sur les dérives associées à l'ostéopathie, en rapportant le cas d'un nourrisson ayant subi les conséquences graves de manipulations ostéopathiques.

L'affaire remonte à six ans. Une jeune maman, désespérée par les coliques chroniques de son bébé de six mois, consulte son médecin généraliste, qui est formel : le nourrisson doit bénéficier de séances d'ostéopathie. Pour appuyer sa recommandation, le mé-

decin relate son expérience positive avec un ostéopathe, qui aurait soigné l'asthme de son propre fils. Convaincue, la mère prend rendez-vous avec un praticien. Mais en cours de séance, le nourrisson devient bleu, et la mère constate ses grandes difficultés à respirer.

L'ostéopathe refuse toutefois d'appeler le SAMU, malgré l'urgence évidente de la situation. La jeune mère se rend d'elle-même à l'hôpital : les manipulations du praticien ont provoqué un syndrome de Morestin, une asphyxie, provoquée par un écrasement du thorax, ordi-

>>>

>>>

nairement constatée après des accidents de voiture. Après cet événement, elle prend contact avec l'Association de Défense des Victimes de l'Ostéopathie (ADVO), mais ne donne pas de suites juridiques. L'affaire est néanmoins portée devant le Registre National des Ostéopathes, sans incidence notable. En effet, l'ostéopathie n'étant pas reconnue comme une profession de santé, il n'existe aucune instance autorisée à statuer sur des sanctions disciplinaires.

Depuis quelques temps, l'ostéopathie infiltre de nombreux domaines, du monde sportif au milieu de la maternité, ce qui assoit sa crédibilité et participe à son essor ver-

tigieux. Cette pratique est particulièrement populaire auprès de la population française : la France est le pays ayant la plus haute densité d'ostéopathes au monde, avec 42 praticiens pour 100 000 habitants. Le succès de cette PSNC s'expliquerait en partie par les difficultés d'accès à des professionnels de santé. Pourtant, rappelle Roger Parot, de l'ADVO, certains motifs de consultations seraient facilement traitables par la médecine conventionnelle, en évitant de potentielles complications. Pascale Mathieu, de l'Ordre National des Masseurs-Kinésithérapeutes, propose une autre piste d'explication : selon elle, les ostéopathes densifieraient leur clientèle en pathologisant des symptômes

et situations tout à fait normales.

Les conclusions d'un récent rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur l'ostéopathie sont particulièrement alarmantes : enseignements doctrinaires, absence de preuves d'efficacité, porosité avec d'autres pratiques signalées à la Miviludes... Dans les faits, le nombre de victimes de l'ostéopathie est difficile à quantifier. En cause : le sentiment de honte des victimes, une absence de réglementation claire, et la difficulté à établir des liens de causalité entre le recours à l'ostéopathe et les complications survenues... ■

(Source : Charlie Hebdo, 16.11.2023)

Infertilité, endométriose... les PSNC à l'assaut de la santé des femmes ■ France

■ Les propositions thérapeutiques illusoire dédiées aux pathologies et problématiques féminines semblent se multiplier, en particulier sur les réseaux sociaux.

L'endométriose est une maladie chronique qui se caractérise notamment, mais pas seulement, par des douleurs pelviennes intenses et parfois quotidiennes. Cette maladie est encore très mal diagnostiquée en France, avec un délai moyen de diagnostic de 7 ans après l'apparition des symptômes. De plus, les solutions thérapeutiques proposées aux personnes concernées sont parfois inefficaces et provoquent de nombreux effets indésirables. Ce contexte favorise donc l'émergence d'un véritable essor de PSNC promettant d'apaiser, voire de guérir, cette maladie pourtant incurable.

Comme en témoigne un récent article du *Figaro*, la médiatisation de cette pathologie a ainsi vu proliférer la vente de remèdes miracles sur internet et de pseudo-experts de la maladie, y compris dans le milieu médical. Les praticiens de PSNC ne sont pas en reste, avec des propositions de produits et de stages extrêmement coûteux. Le risque de dérives est particulièrement important, puisque la souffrance causée par cette maladie peut amener les personnes concernées à accepter des propositions thérapeutiques hasardeuses dans l'espoir d'être, enfin, soulagées. La Miviludes a notamment constaté

une augmentation des dérives liées à la mouvance du féminin sacré.

L'endométriose peut également être responsable d'une infertilité, une autre problématique dont se sont aussi emparées les PSNC. Des cours de « yoga fertilité » aux bols chantants tibétains, les propositions d'aide à la procréation fleurissent. Des offres qui attirent, en particulier quand le parcours PMA s'avère infructueux. En effet, persiste encore aujourd'hui l'idée qu'un état psychologique négatif (anxiété, pensées négatives) affecterait le succès de la procréation, état psychologique que les

>>>

>>>

PSNC prétendent pouvoir apaiser. Certaines méthodes proposées s'avèrent parfois extrêmement onéreuses et risquées, comme ces jeûnes anhydriques visant à « ré-initialiser ses ovaires et tomber enceinte ».

Ces deux problématiques font l'ob-

jet d'une stratégie particulière de vente : la culpabilisation. Celles qui n'auraient pas recours aux PSNC ne chercheraient pas vraiment à guérir ou résoudre leur problème, manqueraient de volonté, se complairaient dans leur situation...

De l'endométriose à la PMA, cer-

taines associations s'inquiètent donc de l'essor des PSNC et alertent sur les conséquences du ciblage des personnes concernées par les algorithmes des réseaux sociaux. ■

(Sources : Le Figaro, 06.10.2023 & 27.11.2023)

L'Ordre National des sages-femmes s'empare du thème des dérives thérapeutiques ■ France

■ Dans le dernier numéro de *Contact sages-femmes*, le trimestriel du Conseil de l'Ordre, un dossier est consacré aux dérives thérapeutiques et sectaires.

Le dossier mentionne les chiffres du sondage Odoxa-UNADFI : 70% des Français ont une bonne image des thérapies alternatives et 58% estiment pouvoir se fier au diagnostic des praticiens qui les proposent. Le Conseil de l'Ordre rappelle que le monde de la périnatalité est particulièrement perméable aux dérives, devant la vulnérabilité des jeunes parents.

L'Ordre présente les conduites à tenir devant une pratique « déviante », en signalant en premier lieu les faits à l'Ordre ou à l'ARS. Il est

également possible d'adresser une plainte au procureur de la République, de déposer un signalement auprès de la Miviludes. L'ordre rappelle que l'information donnée par un ou une sage-femme doit être « objective et conforme aux données acquises de la science, tout en respectant le libre choix du patient, en ayant une attitude correcte et attentive envers ce dernier et en respectant les règles de « confraternité » ». Il est également rappelé que les violations du code de déontologie peuvent avoir des implications juri-

diques conséquentes, puisqu'elles exposent à des sanctions disciplinaires, pénales, et civiles.

Afin de limiter les risques associés aux PSNC, l'Ordre des sages-femmes prévoit de signer un partenariat avec la Miviludes et d'élaborer un guide à destination des professionnelles pour permettre une meilleure identification des dérives. ■

(Source : Contact Sages-Femmes, 10-11-12.2023)

S'informer via les réseaux sociaux augmenterait les comportements médicaux à risque ■ France

■ Selon une récente étude de la Fondation Descartes, s'informer sur des sujets médicaux via les réseaux sociaux aurait un effet négatif sur les connaissances médicales, mais aussi sur des comportements favorables à la santé, comme la vaccination et l'adhésion aux traitements prescrits.

Cette enquête, menée sur 4000 Français, révèle que de faibles connaissances en santé et l'adoption de comportements médicaux à risque sont liées à une plus grande

sensibilité envers les PSNC et le New Age ; ces croyances créeraient un contexte favorable au développement de conceptions médicales erronées.

L'étude révèle par ailleurs que le fait de s'informer souvent sur des sujets de santé via You Tube ou TikTok est associé à une plus grande hésitation vaccinale. De fait, 20% des

>>>

>>>

répondants auraient déjà refusé un vaccin (hors Covid-19) pour eux-mêmes et/ou leurs enfants, tandis que 13,7 % des personnes interrogées affirment avoir refusé le vaccin contre le Covid-19. D'autre part, l'étude révèle qu'environ 12% des Français auraient déjà renoncé à un traitement médical en faveur d'une PSNC. Les personnes ayant refusé un vaccin ou renoncé à un soin en faveur d'une PSNC partageraient un sentiment de défiance vis-à-vis de la communauté médicale et scientifique, des institutions et du gouvernement, selon Laurent Cor-

donnier, sociologue et directeur de la recherche de la Fondation Descartes.

Les Français, dont l'intérêt pour les informations de santé est marqué, privilégient tout de même en majorité les canaux traditionnels pour s'informer, qu'il s'agisse de leur médecin ou des médias généralistes. La confiance vis-à-vis des professionnels de santé reste elle-aussi élevée, que ce soit vis-à-vis du médecin, du pharmacien ou des établissements de santé fréquentés. La confiance envers les médias

généralistes est, elle, plus modérée ; elle s'effondre pour les utilisateurs des réseaux sociaux.

Pour lutter contre la désinformation sanitaire, la Fondation propose plusieurs pistes, comme la diffusion de contenu de qualité sur les réseaux sociaux et le renforcement de la vigilance vis-à-vis des PSNC. ■

(Sources : Fondation Descartes, 23.11.2023 & France Info, 23.11.2023 & Libération, 23.11.2023 & Whatsupdoc, 23.11.2023 & Le Figaro, 23.11.2023)

1300 doulas recensées en France ■ France

■ Elles ne sont pas sages-femmes et n'ont aucun diplôme reconnu par un organisme officiel. Mais les doulas accompagnent des femmes dans leur maternité. Un manque d'encadrement qui crispe certains professionnels de santé.

Les doulas disent apporter un accompagnement émotionnel et physique aux femmes enceintes pendant la grossesse et après l'accouchement. Mais elles ne sont pas qualifiées pour fournir des soins médicaux. Elles revendiquent néanmoins de nombreuses compétences. Elles se disent à l'écoute et proposent des séances de relaxa-

tion, méditation ou de l'aide aux tâches ménagères. Ce qui semble séduire, comme l'a confié, à *Allo-Docteurs*, Erin, qui n'hésite pas à payer 100 € la séance, « parce que la doula, c'est entre la psy et une bonne amie, elle ne juge pas ».

Si la profession n'est pas reconnue en France, on estime cependant à 1300 le nombre de doulas en exer-

cice aujourd'hui. Ce qui inquiète la Miviludes qui pointe « le risque d'emprise sur des femmes fragilisées ». L'ordre national des sages-femmes s'inquiète, pour sa part, « des interventions qui pourraient empiéter sur leurs compétences et avoir des conséquences délétères pour des patientes ». ■

(Source : AlloDocteurs, 30.11.2023)

Sous l'emprise de naturopathes, plusieurs personnes décèdent ■ France/Suisse

■ En France et en Suisse, des naturopathes « star » sont mis en cause dans le décès de leurs clients.

Le site *Allo Docteurs* rapporte ainsi le témoignage d'une jeune femme dont le compagnon, atteint d'un cancer des testicules, est décédé

à seulement 41 ans. Après le diagnostic, cet homme s'oriente vers le naturopathe Miguel Barthéléry. Cet expert autoproclamé du cancer

décrédibilise la médecine conventionnelle auprès du malade insistant notamment sur l'inutilité de la chimiothérapie et de l'opération

>>>

>>>

de retrait du testicule pour sa guérison. Pendant un an, le malade suit donc un protocole strict basé sur une succession de jeûnes et de purges. En quelques mois, il perd 27 kilos et atteint le poids critique de 53 kilos. Hospitalisé, il suit un protocole de chimiothérapie pour tenter de contrer, sans succès, un cancer déjà métastasé. Suite au décès, sa conjointe a porté plainte contre le pseudothérapeute Miguel Barthéléry qui a été condamné à 2 ans de prison avec sursis, 5 000 euros de dommages et intérêts et l'interdiction d'exercer sa pratique.

Cette affaire fait écho à une enquête suisse actuellement menée sur le naturopathe star Thomas Rau, après la survenue de deux décès suspects dans sa clinique en 2021. Ce médecin, qui a bâti sa carrière sur la promotion fervente de diverses PSNC, y prêche notamment la « médecine biologique ». La première victime est entrée en

cure dans la clinique en bonne santé, hormis quelques troubles digestifs et des maux de tête. Elle souhaite se préparer à une nouvelle étape de sa vie, puisqu'elle doit bientôt devenir grand-mère. Durant son séjour, diverses perfusions lui sont administrées : d'abord de vitamine C et de traitements homéopathiques, puis d'une préparation contre la malaria. La dernière injection reçue est composée d'un traitement non autorisé en Suisse, pouvant causer des troubles de la coagulation sanguine, dont les effets secondaires auraient provoqué sa mort. Une autre patiente est aussi décédée quelques semaines avant cette affaire : venue pour une cure, elle aurait notamment reçu de la morphine. Malgré des effets secondaires extrêmes, Thomas Rau lui aurait formellement déconseillé de se rendre aux urgences ; la patiente décèdera quelques heures plus tard. Dans ces deux cas, les

pratiques hasardeuses et la négligence de Thomas Rau sont mises en cause. Le Conseil d'Etat a été mis au courant de la situation mais, par manque de preuves concrètes, n'a pas donné suite à cette affaire. Le directeur de la santé du canton, de son côté, reconnaît une forme de laxisme vis-à-vis des PSNC liée au succès local de ces pratiques et promet un renforcement des contrôles.

En France, le nombre de signalements auprès de la Miviludes a doublé en six ans. Pour contrer ce phénomène, un projet de loi a récemment été présenté par le gouvernement : il propose notamment de créer le délit « d'incitation à l'abandon ou à l'abstention de soins ». ■

(Sources : Allo Docteurs, 16.11.2023 & NZZ.ch, 18.11.2023 & 20 minutes, 22.11.2023)

A écouter

« Aux bons soins » sur *Whatsupdoc-lemag.fr*



■ Le nouveau visage des gourous soignants. C'est le thème du dernier podcast « Aux bons soins » à écouter sur *Whatsupdoc-lemag.fr* avec pour invitée Pascale Duval, porte-parole de l'Unadfi.

Aujourd'hui, de nombreux pseudo-thérapeutes utilisent des méthodes sectaires pour mettre leurs clients sous une emprise dont il est très difficile de les faire sortir. Pour autant, Pascale Duval rappelle « que ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas essayer de les aider. Et surtout, il faut effectuer sans relâche un travail de prévention contre les pratiques sectaires qui infiltrent la santé ». ■

(Source : *Whatsupdoc-lemag.fr*, 6.11.2023)

Ecouter le podcast : <https://www.whatsupdoc-lemag.fr/aux-bons-soins>

Satanisme

Un gourou jugé pour viols et agressions sexuelles sur mineurs ■ France

■ Un père de famille âgé de 32 ans, qui a reconnu son attrait pour l'occultisme et le satanisme a comparu devant la cour criminelle du Var, pour viols et agressions sexuelles sur mineurs. Son ex-compagne est également poursuivie pour agressions sexuelles.

Lui encourt 20 ans de réclusion. Elle, 7 ans. Les faits qui leur sont reprochés auraient été perpétrés entre 2017 et 2020. Les victimes sont leurs deux enfants et cinq adolescentes considérées comme fragiles au plan psychologique. Toutes ont expliqué, durant l'instruction, avoir été sous l'emprise du trentenaire.

C'est la mère d'une des victimes, jeune fille autiste Asperger, âgée de 14 ans au moment des faits, qui a mis fin à la série criminelle du couple en déposant plainte à la gendarmerie en octobre 2020. Inquiète du changement brutal de comportement de sa fille, elle a

réussi à recueillir ses confidences. Elle aurait été abusée sexuellement au domicile du couple après avoir été poussée à consommer de l'alcool. Un témoignage corroboré par celui d'une autre victime âgée de 16 ans. Puis un autre témoignage est venu faire basculer le dossier dans une dimension où la magie noire côtoie l'abject. Agée de 17 ans à l'époque, une jeune fille raconte avoir été « initiée ». Un « baptême », avec « rituel sexuel » en présence du bébé du couple alors âgé de 9 mois. Elle a expliqué aux enquêteurs avoir été hébergée chez lui durant 5 mois et contrainte alors

à certaines pratiques comme la scatophilie, l'urophilie, la zoophilie ou encore l'absorption du sang des menstruations.

En garde à vue, l'ex-compagne de celui que ses victimes appellent « le gourou », a confirmé les agressions sexuelles sur leurs enfants. Décrite par les experts psychologues comme étant elle aussi « fragile et sous influence », elle a justifié les agissements de son conjoint d'alors comme des rituels pour rentrer dans la secte de la « communauté du temple noir de la cloche brisée » qu'il avait créée. ■

(Source : Var Matin, 19.11.2023)

Sorcellerie

Enquête sur l'univers des marabouts ■ France

■ Selon un sondage Ifop de 2020, envoûtements et sorcellerie séduiraient trois personnes sur dix. Soigneurs de l'âme ou escrocs ? L'AFP a enquêté sur l'univers des marabouts en France.

Séquestré et victime d'une tentative d'extorsion en mars 2022, le célèbre footballeur Paul Pogba raconte avoir été accusé d'avoir payé un marabout pour jeter des sorts sur son coéquipier et star mondiale Kylian Mbappé. Devant la justice française, le joueur s'est défendu en expliquant « que les dons conséquents faits à son

conseiller spécial étaient destinés à de bonnes actions en Afrique ». Reste que cette affaire a placé certaines pratiques sous les feux des projecteurs. Aumônier de grands sportifs, Joël Thibault a confié à l'AFP que « face aux pressions et enjeux colossaux, dans le football notamment, il n'est pas rare que certains aient recours à des ma-

abouts et à des choses paranormales ».

Les journalistes de l'AFP ont enquêté sur les marabouts et en ont rencontré huit. « Originaires en majorité d'Afrique de l'Ouest où il est courant de les consulter, ceux qui se considèrent comme des soigneurs de l'âme ont su adapter leur travail en France aux de-

>>>

>>>

mandes d'une société déboussolée face aux crises, aux impasses sociales et bouleversements des valeurs » décryptent-ils. Une analyse que partage Liliane Kuczynski dans son livre « Les marabouts africains à Paris » : « On va les voir comme d'autres ont recours à des psys, des magnétiseurs ou des voyants. Hommes ou femmes de tous âges, diplômés, chômeurs... La clientèle des marabouts en Île de France traverse l'ensemble des couches sociales ».

Peu de plaintes

Pourquoi ? « Parce que les marabouts ont des dons particuliers en intelligence émotionnelle. Ils savent comprendre les désordres de leurs clients et aident à dénouer des situations » explique à l'AFP Marie Miran-Guyon, an-

thropologue à l'École des hautes études en sciences sociales. « Effet placebo ou pas, à partir du moment où les gens y croient, ça a un effet performatif ».

Oui, mais... « Il y en a qui peuvent être des psychothérapeutes de fait... Et il y a des escrocs » met en garde Jean-Pierre Olivier de Sardan, anthropologue au CNRS. « D'un côté, des marabouts pouvant être crédités d'une culture religieuse et d'un désir d'aider et, de l'autre côté, des personnes qui n'y connaissent pas grand-chose et qui essaient d'extorquer le plus possible des victimes ». Sachant que, selon l'AFP, le prix d'une séance varie d'une dizaine d'euros à plusieurs centaines en cas de sacrifice, jusqu'à des dizaines de milliers.

Dans son cabinet, la psychothérapeute Assa Djelou dit recevoir régulièrement d'ex-clients de marabouts « maintenus dans quelque chose de dangereux parce qu'ils ne veulent pas faire face à la réalité attribuant leurs échecs à des sorts qui leur auraient été jetés ». Et elle rappelle que « la police ne recense ni les voyants ni les marabouts. Elle ne s'intéresse à eux qu'en cas de plaintes pour escroquerie ou exercice illégal de la médecine... Mais celles-ci sont rares, le recours aux marabouts restant un sujet privé et tabou ». La Miviludes confirme, pour sa part, n'avoir traité en 2021 qu'une seule saisine sur le maraboutisme. ■

(Source : AFP, 14.11.2023)

Théorie du complot

La plate-forme Vinted fait face à des rumeurs ? ■ International

■ Depuis mi-novembre, une rumeur circule sur les réseaux sociaux selon laquelle Vinted hébergerait des annonces à caractère pédophile. La plateforme de vente de seconde main se défend de cette accusation complotiste et dit ne pas avoir trouvé trace d'activité criminelle.

Ce sont des annonces présentant des objets à un prix en apparence trop élevés, avec des mentions de taille et d'âge, qui auraient éveillé des soupçons chez des internautes suspicieux. Ils y voient des messages cryptés dissimulant des annonces pédocriminelles. Et la rumeur s'est rapidement répandue sur X, TikTok et YouTube, bien au-delà des sphères QAnon (mouvance conspiration-

niste d'extrême droite venue des Etats-Unis) dont elle provient, affirme *Le Monde*. Comme dans l'affaire Wayfair, en 2020 : malgré l'absence totale de preuves, les têtes de pont conspirationnistes francophones demeurent convaincues, trois ans plus tard, que le site d'ameublement sert de façade à un trafic d'enfants et analysent, aujourd'hui, les autres sites sous le même prisme, re-

marque le quotidien.

Internet Watch Foundation, association britannique de lutte contre la pédocriminalité, affirme pour sa part « qu'il n'y a aucun fondement à ces allégations ». Les annonces à des tarifs de plusieurs milliers d'euros correspondraient à des objets de luxe ou de collection, des ventes par lots, des enchères ouvertes ou des erreurs de

>>>

>>>

saisie. Ce que certains appellent « preuves » seraient donc plutôt des supputations et raccourcis peu convaincants. Interrogée, la plateforme Vinted assure « que la confiance et la sécurité sont

une priorité absolue » rappelant « qu'à chaque annonce suspecte, elle supprime celle-ci et collabore avec les autorités si nécessaire ». Plusieurs enquêtes de presse ont montré que des pédophiles dé-

tournaient de leur vocation des plateformes en ligne grand public pour chercher leurs proies mais qu'ils utilisent plutôt des sites de rencontre pour adolescents. ■

(Source : Le Monde, 24.11.2023)

Le complotisme comme stratégie de valorisation ■ International

■ **Kenzo Nera, docteur en psychologie sociale et chercheur postdoctoral à l'université libre de Bruxelles, avance l'idée qu'il ne faut pas réduire le complotisme à une question d'irrationnalité et qu'il est intéressant de s'intéresser aux causes sociales des mécaniques complotistes. L'adhésion au corpus de croyances complotistes peut aussi être expliquée par des mécaniques d'appartenance et des stratégies de valorisation des groupes sociaux et de leurs individus.**

Dans son livre, *Complotisme et quête identitaire*, il rejette l'idée qu'il y aurait d'un côté les personnes irrationnelles (les complotistes) et en face les personnes rationnelles (non-complotistes) d'autant que cette vision est l'inverse de celle des personnes adhérant aux théories du complot qui croient être dans la rationalité.

Selon lui, l'étude de la psychologie des croyances permet de mettre en évidence que tout raisonnement est bien souvent biaisé et motivé si bien que les individus tendent à développer une image positive d'eux-mêmes ou de leur communauté. Pour

lui, les individus n'adhèrent pas à une croyance de façon neutre et uniquement sur l'argumentation, une adhésion va aussi être un outil de valorisation. Par exemple, les récits complotistes valorisent les appartenances collectives en apportant des explications aux inégalités, expliquant pourquoi les puissants sont puissants et les pauvres sont pauvres. Ces explications réconfortantes peuvent conduire de nombreuses personnes défavorisées à adhérer à ces théories complotistes. Une autre explication serait celle de communautés qui se cristallisent autour d'idéaux complotistes, les individus ayant l'impression

d'appartenir à une catégorie spéciale d'individus, des éveillés face aux forces occultes qui contrôlent tout. Appartenir à une communauté de personnes éclairées les valorise.

Pour Kenzo Nera, les croyances complotistes peuvent servir tous les intérêts possibles : remettre en cause l'ordre établi, lorsqu'elles stipulent que la société est entièrement contrôlée par des puissants, mais aussi justifier des discriminations et renforcer la hiérarchie sociale lorsqu'elles émanent d'un groupe en position de domination. ■

(Source : 20 minutes, 28.10.2023)

A écouter

Complotisme et fausses informations ou la guerre des récits sur France Inter



■ Il y a toujours eu des complots et des manipulations de l'information. Le phénomène serait-il en plein essor ? Pour examiner l'histoire et la mécanique du complotisme, du conspirationnisme et du bullshitisme, le journaliste Thomas Legrand a invité dans son magazine hebdomadaire *En quête de politique*, le professeur d'histoire contemporaine Johann Chapoutot, la journaliste Géraldine Muhlmann et l'enseignant dans le domaine du numérique Tristan

Mendès France. ■

(Source : radiofrance.fr, 11.11.2023)

Écouter le podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/en-quete-de-politique/en-quete-de-politique-du-samedi-11-novembre-2023-8139324>

A écouter

Complorama sur *France Info*



■ Depuis 60 ans, l'assassinat du président des Etats-Unis John Fitzgerald Kennedy a fait couler beaucoup d'encre et nourri de nombreuses thèses conspirationnistes. CIA, mafia de Chicago, communistes, extraterrestres...

Plus de 300 théories, plus ou moins farfelues, existent sur le sujet, malgré le rapport de la Commission Warren, créée pour faire la lumière sur cet assassinat, qui a conclu que Lee Harvey Oswald était bien le coupable et qu'il s'agissait d'un acte isolé. Rudy Reichstadt (politologue), Pauline Penanec'h (journaliste) et Tristan Mendès France (enseignant et chroniqueur) analysent, dans Complorama, ces récits véhiculés autour de la mort de JFK. ■

(Source : Radio France, 14.11.2023)

Ecouter le podcast : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/l-assassinat-de-john-fitzgerald-kennedy-60-ans-de-theories-du-complot_6183120.html

Mouvance anti-vaccination

La défiance vaccinale gagne du terrain ■ France

■ La défiance vaccinale a toujours existé. Mais depuis la pandémie liée au Covid-19, de plus en plus de personnes deviennent perméables aux théories complotistes qui circulent, » estime Annick Opinel, membre de la commission technique des vaccinations à la Haute autorité de santé, dans une interview accordée à *La Croix*.

« La défiance vaccinale s'est accélérée dans les années 80-90 » constate Annick Opinel, par ailleurs historienne et philosophe des sciences. La raison : les polémiques sur les vaccins contre la rougeole et contre l'hépatite B. Selon elle, « les nouveautés scientifiques engendrent de la méfiance, les nouveaux vaccins en font partie ». Et la résistance aux vaccins se serait cristallisée avec la pandémie. « Une partie de la population est devenue perméable aux nombreuses

théories farfelues circulant sur les réseaux sociaux » explique Annick Opinel, précisant que « tous les antivax ne sont pas complotistes... Mais tous les complotistes sont antivax ». Le problème, « c'est qu'une fois une idée installée, la raison a du mal à reprendre le dessus ». Et il n'y aurait pas de profil type d'antivax. Le noyau dur d'opposants est « très proche des complotistes les plus radicaux », mais au-delà les profils se diluent et sont nombreux. Il reste un espoir car « dans leur

grande majorité, les jeunes ne sont pas très opposés aux vaccins ». Annick Opinel insiste : « il faut encourager la Miviludes dont les saisines liées à la santé atteignent des chiffres records et combattre les fake news ». Mais surtout, ne pas oublier « qu'un patient bien informé peut sauver des vies, à commencer par la sienne... Les médecins doivent prendre leur part de responsabilité ». ■

(Source : *La Croix*, 27.10.2023)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

27 €uros
50 €uros

ETRANGER

32 €uros
52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 €uros
60 €uros

ÉTRANGER

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay